



EDITORIAL



Chères Corçallines et chers Corçallins,

C'est cette fois encore au dernier arrivé que revient le privilège de rédiger l'éditorial de ce 6^{ème} numéro du "Corçall-Info". Il va sans dire que je me fais une joie de me présenter un peu à vous par ces quelques lignes.

Né à Payerne, j'y ai fait toute ma scolarité et y ai vécu jusqu'en 2003, année de mon arrivée dans ce beau village de Corcelles, où il fait bon vivre.

Mon associé et moi-même y avons d'ailleurs établi notre entreprise. En effet, nous avons eu la chance de pouvoir construire un atelier dans notre commune et en sommes fiers et heureux.

Pour l'anecdote, c'est en mangeant dans l'un de nos excellents restaurants du village que j'ai entendu qu'une place allait être vacante à la Municipalité. L'idée a fait son chemin dans mon esprit et je me suis lancé.

Certes, je n'ai qu'une expérience limitée en politique mais ma motivation et mon métier m'amènent à toucher et à connaître beaucoup de choses dans les différents corps de métier du bâtiment, ce qui est un avantage non négligeable quand on gère le dicastère que j'ai la chance d'avoir repris. Par ailleurs, j'ai toujours été actif au sein de différentes sociétés locales.

Vous l'aurez compris, c'est un honneur pour moi que de vous représenter au sein de notre Municipalité et de donner de mon temps pour notre village. Les défis sont nombreux, notre commune évolue régulièrement, mais ils seront relevés avec passion.

J'en profite pour remercier mes collègues municipaux, qui m'ont accueilli avec beaucoup de bienveillance, et avec qui c'est un réel plaisir de collaborer.

David Sanchez, Municipal

Dans cette édition

Page 2

- Présentation de 4 conseillers communaux

Page 3

- Présentation de collaborateurs

Page 4

- Informations municipales

Page 5

- Portes ouvertes au vignoble

Page 6 - 7

- Jubilaires

Page 8

- Coopérative Dumont

Page 9

- Coopérative du Grand Chemin

Page 10

- Corcelles devint une commune indépendante de Payerne

Page 11

- Calendrier du caveau de l'Ours blanc

Page 12

- Calendrier de l'Avent

Présentation de conseillers communaux



Steve Lambelet

48 ans, ingénieur ETS en électronique

En 2016, nous avons élu domicile à Corcelles. Dès lors, nous avons eu à cœur de participer activement à la vie villageoise.

La vie politique, au travers du législatif, incarne pour moi une opportunité de matérialiser cette volonté d'être un acteur proactif au service de cette commune où il fait bon vivre, avec une population dynamique et motivée.

Le but de m'engager est de participer à la gestion et la préservation du patrimoine et des infrastructures actuelles, tout en contribuant au développement des infrastructures de demain.

Mes loisirs : Profiter de ma famille, de mes amis, tout en faisant un peu de sport et en participant activement aux sociétés locales.

Houcine Louati

55 ans, directeur de projet informatique

Marié, 1 fille et 3 garçons. Résident depuis 19 ans dans notre belle commune.

Depuis toujours, passionné par les enjeux qui touchent notre commune, j'ai à cœur de contribuer à son amélioration avec le groupe Socialistes et plus. Je crois fermement en la force de la démocratie locale et en la capacité des citoyens à œuvrer ensemble pour bâtir un avenir solide et prospère.

En dehors de mes activités professionnelles, je consacre une grande partie de mon temps libre à ma famille, au bricolage autour de ma maison et à aider mes concitoyens dans la rédaction de lettres, aux explications de notre règlement communal et également fervent supporter du FC Corcelles. Mes hobbies, tels que la vieille technologie par rapport à mon métier.



Alain Monney

71 ans, technicien en génie civil, retraité actif et indépendant.

La chose publique m'a toujours passionné. C'est une des raisons qui me permet, encore aujourd'hui, d'être actif au sein du Conseil communal de Corcelles.

J'ai rejoint les rangs du Conseil en 1990. Dès 1995, j'ai eu le privilège d'assumer durant 8 ans la fonction de municipal.

Aujourd'hui, j'ai toujours la même envie d'apporter mes connaissances dans les prises de décisions de notre législatif, même si mon statut de doyen me laisse parfois songeur dans le manque d'engagement de mes concitoyens.

En ce qui concerne mes hobbies, je pratique le tir à 300 m et le ski. Je joue aussi à la pétanque et je me suis découvert une véritable passion pour le golf.



François Mauron

68 ans, retraité avec une activité indépendante de réparation d'appareils électroniques, de smartphones et de machines électriques.

Habitant à Corcelles depuis l'an 2000, j'ai eu 4 garçons (tous majeurs), dont deux habitent également à Corcelles.

Ma vie professionnelle s'est partagée entre les technologies de pointe en électronique et les ressources humaines. En 2022, j'ai entamé ma troisième législature au Conseil communal. J'aime être actif dans la politique de village, faire partie de diverses commissions, du Conseil intercommunal de l'AIEPV (puit de la Vernaz).

Je suis également délégué du Conseil au comité de l'association Les Passerelles (crèches de Corcelles et Payerne), j'en suis aussi le président.

Mes loisirs se partagent entre mer et montagne. La navigation à voile en mer est ma plus grande passion et j'y passe de nombreuses semaines. J'organise sur mon propre bateau des croisières de formation pour le permis mer. En montagne, je fais régulièrement du ski, même si un grave accident de ski en 2006 m'a privé de ce plaisir durant 14 ans.



**Nous rappelons que les séances du Conseil communal sont publiques et que tout un chacun peut y assister.
Les dates des séances sont consultables sur notre site internet : www.corcelles.ch**

Présentation de collaborateurs



Hervé Rodesch

né le 31 décembre 1966, marié et père de 2 enfants adultes.

Il a effectué ses écoles primaires à Corcelles et secondaires à Payerne.

Jeune, il allait souvent aider à la ferme. C'est donc tout naturellement qu'il entreprit un apprentissage d'agriculteur au village, puis à Langenthal. Ne possédant pas de terrain agricole, il décide de changer de cap et de se lancer dans un apprentissage de carreleur.

Il y a trente ans, plus précisément le 1^{er} juin 1993, il est engagé dans notre commune au service de la voirie.

En 2000, tout en restant à la voirie, il s'occupe de la grande salle fraîchement rénovée et en 2006, il est nommé responsable du service des bâtiments, puis de la voirie en 2009.

Enfin, en 2020, il reprend également le service de la cave.

Ayant fait partie du comité de la jeunesse, des vétés du foot et du FC pendant quelques années et faisant toujours partie des sociétés de tir, il préfère maintenant donner un coup de main aux différentes manifestations villageoises.

Côté loisir, il aime surtout jouer à la pétanque et aller supporter son équipe favorite de la Canebière. Il aime aussi "descendre" quelque fois par année en Ardèche, terre de ses ancêtres.

Hervé essaie de répondre aux attentes de chacun de la meilleure des manières.

D'ailleurs sa devise est :

"Au lieu de créer un problème, on cherche une solution !"

Céline Pasche

Née le 30 septembre 1991, elle a passé son enfance dans la maison familiale à Corcelles-le-Jorat.

Elle adorait passer son temps libre dans la nature avec sa sœur et ses amis les animaux (chiens, chevaux, chèvres etc.).

A 15 ans, Céline a pu entrer dans la jeunesse de son village dans laquelle elle a occupé les postes de vice-présidente, puis présidente et terminer en tant que membre adjointe. Elle a débuté sa vie professionnelle en faisant un apprentissage de fleuriste chez Meylan Fleurs à Lausanne. Elle a beaucoup appris dans le milieu des palaces et a eu la chance de partir à St-Tropez pour fleurir le mariage de la fille de Monsieur Bivert.

En troisième année d'apprentissage, Céline participe au concours des apprentis fleuristes de Suisse romande, dont elle a été l'heureuse gagnante. Une fois sa formation terminée, elle prend la route pour l'Italie dans une famille de restaurateurs pour y travailler quelques mois : elle y apprit la langue et la débrouillardise.

Ensuite, elle revient chez Meylan Fleurs en tant qu'employée pour se perfectionner dans le métier de fleuriste. Deux ans plus tard, même si le travail artistique lui plaisait beaucoup, l'extérieur était manquant...

En 2013, Céline a commencé un deuxième apprentissage d'horticultrice-floricultrice sur deux ans à la commune de Payerne où elle a pu apprendre avec des passionnés de la nature.

Le CFC réussi, elle a été engagée à la Landi de Mézières, puis, début 2016, travaille dans le Lavaux comme paysagiste et remplaçante du chef dans l'administratif et les conseils en plantes chez Pilliod Paysages à Aran-Villette.

C'est début janvier 2018 que Céline débute son activité à la commune de Corcelles-près-Payerne comme responsable des espaces verts. Cela consiste à l'entretien des espaces verts, des massifs, du cimetière, des places de jeux, de la place de sports, mais aussi de diverses décorations florales lors de manifestations communales, de Noël, etc... Elle collabore de temps en temps aux travaux de voirie qui comprennent le service hivernal. Céline travaille avec passion pour la commune de Corcelles et sa population, qui le lui rend bien de par ses compliments.

En ce qui concerne son temps libre aujourd'hui, elle le consacre à ses fils Fabien et Étienne. Elle a également une passion pour la danse et tout ce qui a un rapport à la médecine naturelle.





Changement au bureau du Conseil communal

Après 20 années au poste de secrétaire du Conseil communal (1^{er} juillet 2003), Mme Fabienne Moll a décidé de terminer son mandat et passer la main au 1^{er} janvier prochain. Suite à un appel d'offres, elle sera remplacée par Mme Marlène Chaney Richard, habitante de notre village depuis 2016.

Les autorités communales remercient chaleureusement Mme Moll pour son efficacité et l'excellent travail effectué durant toutes ces années. Son engagement a été fort apprécié par les 20 président(e)s du législatif qui se sont succédés, ainsi que par les conseillers communaux qui ont siégé. Le Conseil et la Municipalité lui souhaitent une bonne continuation dans ses diverses activités.

Nous profitons de souhaiter également la bienvenue à Mme Chaney Richard, en espérant qu'elle aura beaucoup de satisfaction dans cette fonction importante pour la bonne marche de notre système politique local.



Équipe rédactionnelle :

Baux Jaquemet Ariane
municipale

Cherbuin Olivier
municipal

Pahud Jean-François
secrétaire municipale

Rapin Jonas
photos

Pour tout contact :

Tél. 026 660 25 62 / commune@corcelles.ch / Rte de Bitternaz 13

Notre partenaire média

on peut faire mieux pour **booster** votre communication

media f

Fribourg | Bulle | Payerne | Montreux

CONTRÔLE DES CHIENS

Nous rappelons aux propriétaires de chiens, l'article 86 du règlement communal de police :

1 Tout détenteur d'un chien annonce à l'autorité communale compétente dans les deux semaines : la naissance, l'acquisition, la cession ou la mort de l'animal, ainsi que tout changement d'adresse.

2 Chaque chien doit pouvoir être identifié conformément à la législation cantonale. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire, qui transmet les données recueillies à la banque de données désignée par le Service vétérinaire.

3 La municipalité détermine les lieux, locaux ou manifestation dont l'accès est interdit aux chiens, ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse et ceux où ils peuvent être laissés en liberté.

4 Il est interdit d'introduire des chiens dans les cimetières et dans les églises, ainsi que dans les magasins d'alimentation. Dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse.

5 Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit :

a) le tenir en laisse à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner ou porter atteinte aux usagers ;

b) faire porter une muselière aux chiens potentiellement dangereux et dangereux conformément à la loi sur la police des chiens

c) être en mesure de le maîtriser à tout moment par la voix ou par le geste.

6 Les chiens assistant des personnes handicapées peuvent être autorisés à pénétrer dans les lieux ouverts au public.

7 Il est interdit d'utiliser un chien pour intimider, incommoder ou provoquer toute personne.

Il est également rappelé que les déjections animales doivent être ramassées avec les sachets ad'hoc et jetées dans les poubelles prévues à cet effet. Celles-ci sont disposées à différents endroits dans la commune.

Ce simple geste est un signe de civisme et de courtoisie envers la population !



PORTES OUVERTES AU VIGNOBLE

Le 2 septembre dernier, c'est sous un soleil radieux qu'une cinquantaine de personnes se sont déplacées à Lutry pour découvrir, ou redécouvrir le vignoble corçallin.

Trois différentes balades, accompagnées des municipaux, étaient proposées aux marcheurs et permettaient de sillonner à travers les vignes. C'était également l'occasion de découvrir les nouveaux panneaux explicatifs qui se trouvent à chacune des parcelles communales.

Après l'effort, le réconfort. Au pressoir, dans le caveau ou dans le jardin, les marcheurs ont pu reprendre des forces avec une raclette et bien entendu, un verre de vin.

Depuis 2 ans, différents tracés permettent de visiter notre patrimoine. De difficultés et de durées diverses, elles sont accessibles toute l'année. Elles peuvent être consultées sur le site de la cave, www.cavedecorcelles.ch.

Une brochure est également disponible à l'administration communale et au dépôt de vin des Répies.



Vendanges 2023

Débutées le 21 septembre, les vendanges se sont terminées le 11 octobre sur un bilan plus que positif.

La récolte s'est montrée qualitative, abondante et s'est déroulée dans des conditions idylliques.

Des attaques de mildiou ont dû être maîtrisées en début de saison, mais l'année peut être considérée comme plutôt bonne sur le plan sanitaire. La vigne a bien résisté à la sécheresse et à la chaleur élevée en fin de saison.

En résumé, nous ne pouvons que nous réjouir de ce millésime !



Quelques jubilaires durant les 12 derniers mois



Jacqueline et Bernard Jan du Chêne, 50 ans de mariage,
09.03.2023



Yvette et Georges Musy, 60 ans de mariage,
12.09.2023



Edith Mayor, 90 ans,
28.03.2023



Claudine et Robert Delacour, 60 ans de mariage,
17.11.2022



Georges Vial, 90 ans,
28.01.2023



Gérard Rapin, 90 ans,
02.02.2023



Thérèse Jan, 90 ans,
10.08.2023



Adolphe Glauser, 90 ans,
28.12.2022



Bernadette et Robert Coucet, 60 ans de mariage,
12.10.2023



Marianne Kunz, 90 ans,
09.10.2023



Bernadette Charpilloz, 90 ans,
29.10.2023



Sylvette et René Spätig, 60 ans de mariage,
01.11.2023

Coopérative Dumont



MOLL, Jean-Marc BARILIER, Alexandre GORGERAT, Alain MONNEY, Philippe PACHOUD, Jean-François PAHUD, Pierre-Alain REBEAUD et Jean-Claude SEHMANN.

Il fut ainsi décidé de réaliser deux immeubles avec 19 appartements de 2,5 pièces et 4 de 3,5 pièces ainsi qu'une crèche avec une capacité d'accueil de 34 enfants.

APPARTEMENTS ADAPTES

Un logement adapté est un appartement conçu pour faciliter le quotidien des personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge. Ces appartements sont réalisés selon les normes du Centre suisse pour "la construction adaptée" ainsi que les normes cantonales en vigueur.

Ils offrent aux habitants la possibilité de conserver leur indépendance en profitant de services et d'un confort supplémentaire.

L'équipement du bâtiment, la mise à disposition d'une salle commune, un service d'animation et référent social permettent aux locataires de maintenir des liens sociaux avec les autres locataires mais aussi avec le village. Des espaces extérieurs conviviaux, l'aménagement d'une crèche de 34 places et un espace jardin potager « surélevé » agrémentent le quotidien des habitants.



INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

Les accès aux bâtiments sont confortables et ont de faibles pentes. Les deux immeubles sont équipés d'un ascenseur conforme aux normes handicapés avec annonces vocales. Les portes d'entrée des immeubles sont coulissantes automatiques.

Les appartements sont spacieux et fonctionnels. Il n'y a pas de seuils de portes, les loggias sont équipées de portes fenêtres coulissantes. Les locaux sanitaires sont conçus selon la norme, constructions sans obstacle, la douche est affleurée au sol.

Les logements bénéficient de grandes fenêtres, d'une cuisine adaptée et équipée, d'un réduit, de galetas et tous les stores sont électriques. Les buanderies, situées sur chaque étage sont équipées d'un lave-linge et d'un sèche-linge sur un socle rehaussé.

Le premier résident s'est installé dans son appartement le 1^{er} décembre 2018.

AUJOURD'HUI

Tous les appartements de la coopérative Dumont sont occupés. La vie communautaire y est intense grâce au dynamisme de Mme Simona OGAY, référente sociale.

Toute personne intéressée par nos appartements peut prendre contact avec la gérance COGESTIM à Payerne au 026 662 48 62
Pour toutes autres questions n'hésitez pas à nous joindre !

Coopérative DUMONT
Rue Alexandre Dumont 1
1562 Corcelles-près-Payerne
tél. +41 79 417 70 19
cooperative.dumont@bluewin.ch

HISTORIQUE

C'est la générosité de Monsieur et Madame Alexandre et Violette Dumont qui est à la base de la concrétisation du projet de la Résidence Dumont.

En effet, Alexandre et Violette Dumont, habitants le village de Corcelles, se sont retrouvés à l'automne de leur vie avec un patrimoine qu'ils ne pouvaient transmettre, faute de descendance. Ils ont ainsi décidé de léguer leurs biens à la Commune de Corcelles, afin que celle-ci réalise un projet en faveur des personnes âgées.

A la réception du legs, la Municipalité et la Commune de Corcelles se sont engagées dans un long processus administratif en vue de concrétiser l'engagement pris envers les époux Dumont.

Au terme de ce processus, qui a permis de dégager une parcelle de terrain constructible au cœur du nouveau quartier des Petits-Longs-Champs, la Municipalité, appuyée par son Conseil Communal, a constitué une coopérative d'habitation.

La Coopérative Dumont a été fondée le 10 mai 2016, par Mesdames et Messieurs : Nicole RAPIN-Toffel, Fabienne

HISTORIQUE

C'est au mois de février 1996 qu'un groupe de personnes décide de construire un immeuble subventionné pour personnes âgées. Une discussion s'ouvre avec la BCV concernant un bâtiment existant et en faillite à la Route du Grand-Chemin.

Après de nombreuses négociations et une recherche de fonds propres par des actions et des obligations, le chantier débute en juin 2000. En août 2001, l'immeuble est terminé et presque tous les appartements sont loués.

SITUATION

L'immeuble, situé au centre du village, se trouve à côté de la gare ferroviaire de Corcelles-sud. Il est facile de se rendre à Fribourg (20 minutes), Yverdon-les-Bains (30 minutes) ou Payerne (5 minutes) avec une fréquence de passages toutes les 30 minutes.

**L'IMMEUBLE**

Le Grand Chemin, c'est 25 logements de 2 ou 3 pièces ainsi qu'un appartement de service pour le concierge. Les appartements sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite et disposent tous d'un balcon.

L'immeuble dispose de places de parc extérieures. Une cafétéria ainsi qu'un coin jardin sont mis à disposition des locataires.

Les loyers des appartements sont subventionnés par la Confédération et ainsi, les locataires ayant droit, bénéficient de réduction de loyer.

A ce jour, tous les appartements sont occupés. Pour les personnes intéressées, une liste d'attente a été créée auprès de la gérance. En cas de départ d'un locataire, les personnes inscrites et répondant aux critères seront les premières informées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Cogestim à Payerne au 026 662 48 62 ou le secrétariat du Grand Chemin par email: doudin.celine@bluewin.ch

Contrôle des habitants**Arrivée**

Il est rappelé que, conformément à la loi cantonale et son règlement d'application, toute personne venant habiter plus de trois mois dans la commune doit se présenter personnellement au bureau du contrôle des habitants, ceci dans un délai de 8 jours qui suivent l'arrivée.

Départ

La personne qui cesse de résider dans la commune est tenue d'annoncer sans délai : son départ, la date et sa destination.

Changement de situation

Tout déménagement, y compris au sein du même bâtiment, tout changement d'état civil ou d'adresse postale doit être signalé dans les 8 jours.

Depuis plus de 2 ans, je m'imprègne de la barrique qui m'abrite. Elle m'a donné une belle couleur ambrée et un léger goût vanillé. Je suis maintenant prêt à accompagner la fin de votre repas, mais je peux également être servi en apéritif, pur ou allongé, sur glaçons ou en cocktail.

Mais attention à l'abus de mes saveurs, je peux devenir DEMOIGNAC...

Eau-de-vie de vin, élevée selon la méthode de l'Armagnac.

En vente dès le 1^{er} décembre:

Au dépôt de vin des Répies, au caveau de l'Ours Blanc



www.cavedecorcelles.ch



Corcelles devint une commune indépendante de Payerne.

1802 – 1817 : Les opérations de partage.

Ça ne pouvait plus continuer comme ça ! Payerne favorisait ses paysans lors de l'attribution des terrains communaux. Payerne prélevait dans la caisse commune le salaire de ses instituteurs mais Corcelles devait rétribuer le régent de ses 110 écoliers. Payerne possédait une horloge alors que Corcelles n'en avait pas. Corcelles devait payer les frais de réparation de son église, et son temple n'avait pas d'orgue. Corcelles n'avait droit qu'à deux représentants à la municipalité qui comptait onze membres alors que ses habitants constituaient un tiers de la population de la commune. Les Payernois se déplaçaient sur des voies pavées alors que les Corçallins marchaient dans la boue. Les rues de Payerne étaient éclairées par des réverbères à huile alors que les Corçallins devaient sortir le soir avec leur lanterne ou leur falot-tempête ! Les Corçallins ne se sentaient plus considérés comme des concitoyens mais comme des subordonnés !

Mais, répliquèrent les Payernois, les besoins d'une ville sont plus grands que ceux d'un village, les vagabonds et les mendiants sont à la charge de la ville. Payerne est entourée de murs qui doivent être réparés. De même pour les casernes et l'hôpital. De plus, les agriculteurs du village profitent des commerces et des artisans de la ville. Et les donations faites à Payerne ne concernent pas Corcelles qui n'est pas mentionné dans les actes !

La grogne des Corçallins manifestée envers Payerne depuis plusieurs années a finalement conduit à une demande de scission des biens communaux adressée à leurs Excellences de Berne en 1780. Mais les opérations de partage n'ont débuté qu'en 1802 après autorisation donnée à Corcelles de se séparer de la ville de Payerne. Le petit Conseil (exécutif cantonal) a alors défini les règles du partage des biens communaux : nomination de deux commissions, inventaire et taxation des biens, rédaction d'un projet.

Les premières entrevues, en février 1802, se passèrent très mal ! De part et d'autre, on contesta l'inventaire des biens. Les discussions furent si animées que deux commissaires neutres durent être nommés. Pour leur part, les deux communes confièrent chacune leurs intérêts à un avocat. Aussitôt Payerne accusa le représentant des Corçallins, Maître Christin d'Yverdon, de connivence avec un des commissaires.

Un premier rapport fut présenté le 3 juin. Selon l'avocat des Payernois, la ville avait d'autres besoins qu'un village et ne pouvait envisager que "l'on lui ravisse ses propriétés immémoriales et que l'on métamorphose ses remparts en décombres". Il conclut en affirmant qu'il ne fallait pas procéder à un partage sur une base arithmétique.

En réponse, l'avocat des Corçallins rédigea un contre-mémoire dénonçant l'injustice qui voyait Corcelles n'obtenir que le septième des biens à partager alors que le village constituait le tiers de la population.

Mémoires et contre-mémoires se succédèrent. Les Corçallins ne voulaient plus participer à l'entretien de l'église de Payerne et de son orgue, "objet de pur luxe dont ils ne profitaient pas", ni payer les trois régents de la ville, le chirurgien, le vétérinaire, le diacre, ni le régent allemand. "Le son mélodieux des orgues entretient la dévotion et les sentiments religieux. L'organiste donne des leçons publiques dont peuvent profiter les Corçallins. Le prélèvement de 500 livres par Payerne est de toute justice" répliquèrent les Payernois. Contestation également au sujet du paiement des portiers. "Les portes de Payerne ne se ferment ni de jour ni de nuit. Les portiers sont donc inutiles" avancèrent les gens de Corcelles.

L'avocat de Payerne esquiva la question "Si Corcelles n'a pas de portiers, c'est qu'il n'y a pas de porte à Corcelles !"

Opposition des Corçallins au sujet des bâtiments (maison de commune, Vendo, maison des régents, cave de la Grotte, tuilerie, hôpital, arsenal, etc.) que les Payernois ne voulaient pas comprendre dans le partage. Réplique de l'avocat de la ville : "Allez-vous pousser l'exagération jusqu'à demander le partage des tours, des murs et des toits ? Le grenier de la ville (l'abbatiale) est plus ancien que Corcelles et ne saurait lui appartenir !"

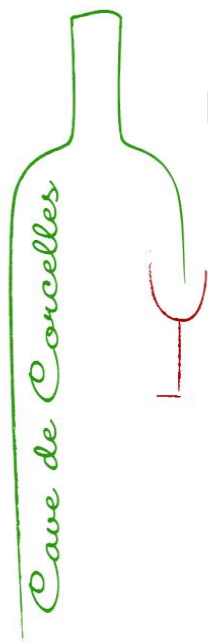
En octobre 1802, les districts d'Avenches et de Payerne passèrent du canton de Fribourg au canton de Vaud. Le partage se poursuivit donc sous la surveillance des autorités vaudoises. Il fallut plus d'un an aux nouveaux commissaires pour s'emparer de la tâche et les tentatives de conciliation restèrent vaines, notamment pour le recensement des bourgeois. Les résidents de Corcelles et de Payerne furent invités à déclarer à quelle commune ils voulaient appartenir. Comme il avait été décidé que le partage se ferait proportionnellement au nombre de têtes, chacune des deux localités avait intérêt à avoir le plus de bourgeois. On se mit donc à la recherche des bourgeois de l'étranger. Payerne lança avec succès des démarches dans le monde entier et Corcelles, qui pensait avoir le tiers des bourgeois, n'en eut alors plus qu'un quart ! Aussi les Corçallins demandèrent-ils à changer les règles de la répartition des biens. Ils proposèrent que le partage se fasse non plus sur la base du nombre des personnes recensées mais sur celle des utilisateurs des terrains communaux. L'avantage aurait été pour le village aussi l'option fut écartée.

Après avoir débrouillé nombre d'intrigues, les commissaires présentèrent un projet de 100 pages le 14 mai 1804. Mais le document mécontenta les deux parties ! Payerne rédigea ses plaintes en 36 feuilles et Corcelles, dans un nouveau mémoire, reprocha aux commissaires d'avoir accordé trop de prélèvements à Payerne. Le procès recommença occupa toute l'année 1805 et le Petit Conseil ne trancha que le 14 mars 1806 en donnant en grande partie raison à Corcelles. Pour la boutique du pharmacien, les portiers, les réverbères, tout prélèvement était refusé à Payerne qui par contre obtint gain de cause pour le partage qui s'effectua proportionnellement au nombre des bourgeois. Restait encore à délimiter les territoires des deux communes, ce qui suscita encore nombre de démarches, pétitions et mémoires. Les partages furent enfin approuvés le 2 juillet 1808. Corcelles reçut pour 30'000 francs de champs, 69'600 francs de prairies et 49'000 francs de vigne, la cave de la Grotte et la maison construite sur la halle aux blés à Payerne. Mais tout n'était pas terminé ! Il fallut régler les dépenses intervenues entre-temps, notamment les factures de l'auberge de la maison de ville où les commissaires firent des séjours prolongés ! Ceci démontrant que si les relations furent souvent orageuses, cela n'empêcha pas les représentants des deux communes de se retrouver autour de copieux repas et de maintes bouteilles de Lavaux !

Le dernier acte relatif aux partages fut signé le 31 janvier 1817, après 15 ans de tractations.

En conclusion, cette pensée de William Shakespeare, légitimée par l'évolution des relations entre les deux communes : "*Les vraies amitiés continuent à grandir. Malgré la séparation*".

Jean-Luc Chaubert



Chaque premier vendredi du mois, pour accompagner votre verre de vin,

SOIRÉES SPÉCIALES AU CAVEAU DE L'OURS BLANC

Programme 2024

5 janvier	Gâteaux des Rois sucrés - salés
2 février	Marékoffs (Malakoffs au Maréchal)
1er mars	Pizzas de l'Auberge
5 avril	Pains mosaïques
3 mai	Place à la Société de Jeunesse
7 juin	Sangria et tapas
5 juillet	Les gâteaux du Vully de P.-A. Roche
2 août	Fine salée et taillés aux greubons
6 septembre	La Bénichon du Trio
4 octobre	Brisolée
1er novembre	Trâtes
6 décembre	Soupe à la courge et pain d'épices



Le caveau est ouvert

tous les vendredis

de 17h à 20h

Planchettes - Bolognes - Tommes





Fenêtres de l'Avent

Ci-après, le programme du calendrier des fenêtres de l'Avent 2023 dans notre village. Vous y trouvez les noms et les adresses où se dérouleront ces rencontres durant ce mois de décembre, ainsi que les horaires.

🌀 Vendredi 1^{er} décembre 🌀

Caveau de l'Ours Blanc, Rte de Bitternaz 14 / 17h-20h

🌀 Jeudi 7 décembre 🌀

Alain Rapin, Ch. des Marais 1 / 19h-21h

🌀 Vendredi 8 décembre 🌀

Famille Christian Arrigoni, Rte de Mivelaz 1 / 18h-20h

🌀 Lundi 11 décembre 🌀

Famille Christian Favre, Rte de Bitternaz 15 / 19h-21h

🌀 Mercredi 13 décembre 🌀

Famille Axel Jan du Chêne, Ch. Clos-Fleuri 4 / 19h-21h

🌀 Jeudi 14 décembre 🌀

Chantée de Noël des écoles, Cour d'école / 18h30-20h

🌀 Vendredi 15 décembre 🌀

Anim'Corcelles, Pont de danse / 18h-21h

🌀 Samedi 16 décembre 🌀

Laiterie de Corcelles, Rte des Bays 10 / 19h-21h

🌀 Mardi 19 décembre 🌀

Coopérative Dumont, Rue Alexandre-Dumont / 18h-20h

🌀 Jeudi 21 décembre 🌀

Sanchez & Zwahlen, zone industrielle Planchettaz 20 / 19h-21h

Nous espérons que vous aurez beaucoup de plaisir à participer à ces moments de convivialité et de partage.

La Municipalité souhaite à toute la population :

“UN JOYEUX NOËL ET DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !”